

## Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) » Formation des chefs d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

*(Arrêté du 2 mai 2005 modifié par arrêté 22 décembre 2008 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH)*

### Programme de la formation :

- ✓ 1ère partie : Rôle et mission du chef d'équipe
  - Gestion de l'équipe de sécurité
  - Management de l'équipe de sécurité
  - Organisation d'une séance de formation
  - Gestion des conflits
  - Evaluation de l'équipe
  - Information de la hiérarchie
  - Application des consignes de sécurité
  - Gestion des incidents techniques
  - Délivrance du permis de feu
  
- ✓ 2ème partie : Manipulation des systèmes de sécurité incendie
  - Système de détection incendie
  - Système de mise en sécurité
  - Installations fixes d'extinction automatique
  
- ✓ 3ème partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendies
  - Réglementation du Code du travail
  - Commissions de sécurité et commission d'accessibilité
  
- ✓ 4ème partie : Chef du poste central de sécurité en situation de crise
  - Gestion du poste central de sécurité
  - Conseil technique aux services de secours

**- Programme détaillé pages suivantes -**

**Nombre de stagiaires :** 6 à 12 stagiaires maximum

**Animateur :** Formateur de qualification SSIAP 3

### Recyclages :

- Recyclage tous les 3 ans.
- Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme.

**Public visé :** Titulaires du diplôme SSIAP 1, ayant exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant au moins 1607 heures sur 24 mois (attesté par l'employeur ou le contrat de travail) et désirant exercer un emploi de Chef d'équipe de sécurité incendie . Pour les PSH, veuillez nous contacter

**Délai d'entrée en formation :** 20 jours

**Objectifs pédagogiques :** Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable :

- de diriger une équipe d'agents de sécurité incendie,
- d'appliquer les règlements de sécurité incendie,
- de diriger le poste de sécurité lors des sinistres,
- de porter assistance aux personnes,
- d'assurer la formation du personnel.

Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP2 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

**Prérequis** (dispositions de l'article 5 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005):

- Etre titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans OU être titulaire d'un CFAPE, PSE1 ou SST en cours de validité
- Etre titulaires du diplôme SSIAP 1
- Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant au moins 1607 heures sur 24 mois (attesté par l'employeur ou le contrat de travail).
- Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

### Outils pédagogiques et techniques :

Salle de formation équipée :  
Cours sur vidéo projecteur  
Supports pédagogiques papier

Documents spécifiques

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :

- Registre de sécurité,
- Un tableau de signalisation incendie raccordé à des détecteurs ou des déclencheurs manuels et/ou un logiciel de simulation.

### Évaluation des connaissances :

**Epreuve écrite : (40 mn)**

- QCM de validation des connaissances (40 questions) **Epreuve orale (15 mn par stagiaire)**

**Epreuve pratique : (20 mn par stagiaire)**

- Exercice d gestion de PC en situation de crise.

### Sanction de la formation :

- Certificat de chef d'équipe (SSIAP 2 pour les stagiaires ayant réussi les épreuves.
- Attestation de compétence durée de validité 3 ans.

*En cas d'échec à une des épreuves, le candidat a un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen*



Durée : 10 jours - 70 heures Hors examen et tem

de déplacement

Code module : SSIAP2

S.A.S. au capital de 1000 € – 30 Rue du 35<sup>ème</sup> Régiment d'Aviation 69500 Bron Siret : 847 712 510 00019  
APE : 8559A

Tél : 04 78 64 95 44 / Fax : 04 78 64 92 34 Email : [contact@aprformation.com](mailto:contact@aprformation.com) N° Direccte : 84 69 16351 69



Durée : 10 jours - 70 heures Hors examen et tem

de déplacement

Code module : SSIAP2

S.A.S. au capital de 1000 € – 30 Rue du 35<sup>ème</sup> Régiment d'Aviation 69500 Bron Siret : 847 712 510 00019  
APE : 8559A

Tél : 04 78 64 95 44 / Fax : 04 78 64 92 34 Email : [contact@aprformation.com](mailto:contact@aprformation.com) N° Direccte : 84 69 16351 69